



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

qualité

Question orale n° 403

Texte de la question

M. Henri Nayrou appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences catastrophiques de la baisse importante des crédits alloués aux Fonds national de développement des adductions d'eau (FNDAE). Le FNDAE soutient les communes rurales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement par l'intermédiaire d'autorisations de programmes déléguées aux départements. S'il ne manque pas un euro aux départements cette année pour payer les travaux déjà engagés, le montant en 2003 des nouvelles opérations sera globalement inférieur de plus de la moitié à celui de 2002. Or, d'après une enquête réalisée auprès des départements tous les cinq ans, les besoins en réseaux d'eau potable et d'assainissement dépassent très nettement les possibilités de financement. Ainsi, le département de l'Ariège avait reçu, en 2002, une dotation de l'Etat de l'ordre de 817 000 euros. En 2003, il a reçu une notification portant sur 211 940 euros, soit moins 605 000 euros, c'est-à-dire 74 % de baisse. Rien ne justifie une telle diminution. Ni le supposé intérêt de ce Gouvernement pour les zones rurales, ni l'impact de ces crédits d'Etat sur ces opérations d'équipement, ni l'idée de solidarité territoriale, ni, surtout, l'importance de ces travaux pour le maintien de la vie dans les zones rurales. Selon un sondage réalisé en 1999 par l'Ifop, 43 % des personnes interrogées ont avoué leur préférence pour la vie à la campagne. Mais ce pourcentage, certes prometteur pour les zones rurales, s'accompagne de conditions incontournables au nombre desquelles figure la nécessité de disposer de logements adaptés à la demande et, forcément, d'équipements indispensables en matière d'eau et d'assainissement. D'autre part, il s'agit d'un mauvais coup porté à la situation des petites communes au regard de la législation sur l'assainissement de l'eau. En effet, la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 leur impose de mettre aux normes leur réseau d'assainissement et ce, avant le 31 décembre 2005. En raison du montant financier des investissements et de la faible marge de manoeuvre budgétaire dont disposent ces petites communes, cette obligation constitue une contrainte financière que le désengagement brutal de l'Etat va encore accentuer. Très préoccupé par la baisse importante de nouvelles opérations d'eau ou d'assainissement à inscrire dans la limite des autorisations de programme, il lui demande si le Gouvernement a bien pris la mesure des conséquences induites par cette décision de diminuer les crédits d'Etat, si des correctifs vont être apportés à cette contre-politique de développement rural et dans quels délais s'exercera à nouveau l'indispensable solidarité territoriale.

Texte de la réponse

DIMINUTION DES CRÉDITS ALLOUÉS AU FONDS NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES ADDUCTIONS D'EAU

Mme la présidente. La parole est à M. Henri Nayrou, pour exposer sa question, n° 403, relative à la diminution des crédits alloués au Fonds national de développement des adductions d'eau.

M. Henri Nayrou. Je souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur les conséquences catastrophiques de la baisse importante des crédits alloués au Fonds national de développement des adductions d'eau, le FNDAE, qui

soutient les communes rurales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, au moyen d'autorisations de programme déléguées aux départements.

S'il ne manque, cette année, pas un euro aux départements pour payer les travaux déjà engagés, le montant des nouvelles opérations sera, en 2003, globalement inférieur de plus de moitié à ce qu'il était en 2002. Or, d'après une enquête réalisée tous les cinq ans auprès des départements, les besoins en réseaux d'eau potable et d'assainissement dépassent très nettement les possibilités de financement.

Comme on ne parle bien que des choses que l'on connaît, je prendrai l'exemple de mon département de l'Ariège, qui a reçu en 2003 une dotation de l'Etat de 211 940 euros, contre 817 000 euros en 2002, soit une baisse de 74 %.

Rien ne justifie une telle diminution - ni l'intérêt supposé de ce Gouvernement pour les zones rurales, ni l'impact de ces crédits d'Etat sur ces opérations d'équipement, ni l'idée de solidarité territoriale, ni, surtout, l'importance de ces travaux pour le maintien de la vie dans les zones rurales.

D'une part, l'utilisation de ce Fonds est contestable, dans la mesure où il est financé par une taxe sur le consommateur et utilisé pour la dépollution agricole.

D'autre part, il s'agit d'un mauvais coup porté aux petites communes, eu égard à la législation sur l'assainissement de l'eau qui leur impose, aux termes de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992, de mettre aux normes leur réseau d'assainissement avant le 31 décembre 2005. Compte tenu du coût des investissements et de la faible marge de manoeuvre budgétaire dont disposent, comme chacun sait, ces petites communes, le désengagement brutal de l'Etat va encore accentuer la contrainte financière que représente cette obligation. Je demande donc au Gouvernement s'il a bien pris la mesure des conséquences induites par cette décision de diminuer les crédits d'Etat, si des correctifs vont être apportés à cette contre-politique de développement rural et dans quels délais s'exercera à nouveau l'indispensable solidarité territoriale.

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation.

M. Renaud Dutreil, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation. Comme vous le reconnaissez vous-même, aucun crédit de paiement ne manquera en 2003 pour payer les travaux d'eau et d'assainissement déjà engagés. Les disponibilités budgétaires du compte d'affectation spéciale, compte tenu du niveau important des reports, permettent, en effet, de poursuivre le financement des différentes opérations en cours.

En ce qui concerne les opérations nouvelles, et donc les autorisations de programme, les dotations ont été adaptées aux besoins réels. Les crédits permettent aujourd'hui de couvrir la totalité des investissements nécessaires en réseaux d'eau potable, à l'inverse des années précédentes, où plus de la moitié des crédits ouverts par la loi de finances étaient reportés, du fait d'une sous-consommation chronique. Dans votre département de l'Ariège, par exemple, cette sous-consommation a ainsi été, en moyenne, de 40 % sur les années 2002, 2001 et 2000.

De plus, mon collègue Hervé Gaymard a décidé que l'ensemble du budget dont il disposait - soit 37 millions d'euros - serait, cette année, délégué aux départements, alors que 80 % seulement de ce budget l'étaient les années précédentes. L'échelon départemental dispose donc, aujourd'hui, de tous les moyens nécessaires pour mener une politique d'investissement adaptée aux besoins.

Il ne s'agit donc aucunement d'un désengagement de l'Etat à l'égard des petites communes rurales. Bien au contraire, avec la loi sur le monde rural actuellement en préparation, le Gouvernement accorde une attention très soutenue et toute particulière au développement économique et à l'attractivité des territoires ruraux. Etant moi-même élu du monde rural, je suis, comme vous, persuadé qu'un égal accès à une eau de qualité concourt à

cette attractivité.

En cette Année internationale de l'eau, je vous invite, monsieur le député, à présenter vos propositions dans le cadre du débat que le Gouvernement a voulu ouvrir sur ce sujet.

La synthèse en sera faite à la fin de l'année, en lien avec le Parlement, lors de rencontres nationales dont l'objectif sera de proposer des recommandations qui serviront de base à la construction d'une politique de l'eau renouvelée et d'un plan d'action partagé par tous les acteurs.

Mme la présidente. La parole est à M. Henri Nayrou.

M. Henri Nayrou. Je ne suis pas en mesure, monsieur le ministre, de contester les chiffres que vous avancez. Toujours est-il que le monde rural n'aura de nouveau un avenir que lorsqu'il disposera, en matière de services, des mêmes moyens que le monde urbain - et cela est particulièrement vrai pour le problème de l'eau.

Pour ce qui est, une fois encore, du département de l'Ariège, que je connais bien, je puis affirmer que le problème du report ne se pose pas.

Je ne suis, certes, pas opposé au débat qui va s'ouvrir sur la question de l'eau, mais je tiens à redire que l'eau est le plus important des sujets d'avenir, tant sur le plan social que sur celui de l'aménagement du territoire, et que, l'argent étant le nerf de la guerre, il manquera toujours de l'eau ou de l'argent.

Données clés

Auteur : [M. Henri Nayrou](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 403

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4335

Réponse publiée le : 11 juin 2003, page 4900

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 juin 2003